

Panorama du Daf Yomi



Traité de Méguilah. Daf 13/32

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

dafyomifr@gmail.com

Contexte

Le Talmud poursuit l'étude des versets de la Méguilah.

Résumé

RÉSUMÉ

1. Une personne qui accepte de ne pas adorer les idoles est appelé "Yehoudi".
2. Kalev s'est marié avec Batyah (la mère adoptive de Moshé Rabbénou).
3. La Guemara explique qu'«Esther» était en fait le vrai nom d'Esther.
4. Certains disent qu'Esther était naturellement très belle, et certains disent qu'elle avait le teint verdâtre.
5. Esther est devenu orpheline de ses deux parents immédiatement après sa naissance.

UN PEU PLUS

1. Le verset de Daniel (3:12) déclare, "les hommes Yehoudi arrivent ... qui ne se prosternent pas devant les idoles."
2. Même si son mari est appelé par le verset "Mered," la Guemara explique qu'il a été appelé ainsi pour faire allusion au fait qu'ils étaient destinés l'un à l'autre : tout comme il s'est rebellé ("Marad") contre le complot des Meraglim, elle se révolta contre le culte des idoles de la maison de son père, le pharaon.
3. Certains disent que son nom était en fait Hadassah, et elle a été appelée Esther soit parce qu'elle a "caché" ("Histir") son identité à Assuérus, ou parce qu'elle était belle comme la lune ("Istahar" en araméen "lune").
4. Selon l'opinion selon laquelle elle eut le teint verdâtre, Hashem a accompli un miracle pour que les gens la trouvent séduisante.
5. Son père est mort peu de temps sa conception, et sa mère est morte en couches. (Révach L'Daf)

Réflexions (Iyounim) : Yom Kippour: se préparer à se présenter devant le roi

Le verset dans Esther (02:12) précise qu'avant que chaque jeune fille ne se présente devant le roi au cours du processus de sélection pour la nouvelle reine, elle subissait un traitement », comme le traitement des femmes pendant douze mois, comme la durée des jours d'onctions (Yemei Merukeihen) : six mois avec l'huile de myrrhe (Shemen ha'Mor) et six mois avec les parfums et les onguents de femmes, et avec cela, la jeune fille se présentait devant le roi". La Guemara cite Rav Huna qui dit que "Shemen ha'Mor" est l'huile d'olives qui n'ont pas atteint plus d'un tiers de leur croissance. Cette huile était utilisée "car elle élimine les cheveux et adoucit la chair."

Le Gaon de Vilna (Esther 2:12) suggère que la discussion, qui concerne la façon dont les filles se préparaient et s'enduisaient d'huile en vue de leur audition avec Assuérus, fait allusion à la façon dont une personne doit se préparer à se présenter devant le Roi des rois à Yom Kippour.

Le verset dit que chaque jeune fille ("Na'arah") avait douze mois pour se préparer pour comparaître devant le roi, comme une jeune mariée à qui l'on donne douze

mois pour se préparer à son mariage (Ketouvat, 57a). Le Zohar utilise le mot «Na'arah» (jeune fille) pour désigner la Nesshamah d'une personne. Ainsi, le verset signifie que la Nesshamah a douze mois pour se préparer à se présenter devant le roi, Hashem. Le Gaon de Vilna explique comme suit.

La Guemara dans Rosh Hashanah (17a) enseigne qu'Hashem est "Ma'avir Rishon Rishon" - Il "supprime" le premier péché que commet une personne et ne tient pas la personne pour responsable. Le Gaon de Vilna explique que cela signifie qu'Hashem efface tous les péchés d'une personne, un à la fois, comme le Rambam stipule (Hilchot Téhouva 3:5). Le Gaon de Vilna ajoute qu'Hashem enlève les péchés d'une personne que s'il se repent. Cependant, quand une personne se repent pendant les jours entre Rosh Hashana et Yom Kippour, son repentir est souvent fait "sous la contrainte" et peut ne pas être entièrement sincère. Par conséquent, bien qu'Hashem enlève les péchés, ils ne sont pas encore complètement effacés. Plutôt, Hashem donne à la personne douze mois - la durée de l'année à venir après Yom Kippour - pour prouver la

sincérité de sa Teshouva. S'il ne répète pas le péché durant ces douze mois, il montre que sa Teshouva était sincère, et Hashem efface ensuite le péché entièrement et l'exonère complètement. Jusque-là, cependant, Hashem suspend le péché pendant qu'il attend de voir si la personne va s'abstenir de le faire à nouveau. Si la personne retourne à son péché durant ces douze mois, Hashem rétablit le péché sur le compte de la personne et le lui compte contre lui de façon rétroactive (par exemple, il peut augmenter la sanction décrétée pour la personne en raison de ses autres péchés).

Lorsque le verset dit que chaque Na'arah - se référant à la Neschamah de chaque personne - bénéficie de douze mois pour «les jours de son onction (Yemei Merukeihen)," il se réfère à la période de douze mois qui détermine si la Téhouva d'une personne était sincère.

"Merukeihen" vient du mot "Merok», qui signifie «nettoyer». Les douze mois de "Yemei Merukeihen" fait allusion aux douze mois que chaque personne se voit accorder pour se purifier complètement de ses pé-

chés qui ont été temporairement suspendus à Yom Kippour.

Le verset continue et décrit comment ces douze mois doivent être utilisés pour effacer les péchés qui ont été suspendus le jour de Yom Kippour.

Tout d'abord, «six mois avec Shemen ha'Mor" qui enlève les poils du corps, comme Rav Huna dit ici. Les cheveux sont la seule partie du corps qui sert principalement à un but esthétique. En tant que tels, ils symbolisent le luxe étrangers dans la vie d'une personne qui prennent au piège la personne dans la recherche du plaisir matériel. En travaillant pendant six mois pour retirer ces produits de luxe, une personne est capable de s'extraire de l'attrait des plaisirs mondains et surmonter son Yetzer ha'Ra. (Le Ga'on Rav Moché Shapiro a expliqué que « l'adoucissement de la peau » fait également allusion à l'élimination de toutes les influences externes qui nuisent à l'organisme. Au lieu de cela, on doit devenir "doux comme la peau", une allusion à l'humilité ; Voir Sota 5a .-M. KORNFIELD)

Les six mois suivants sont "six mois pour les parfums et les onguents de la femme." Après avoir enlevé les "cheveux" de luxe du monde, on doit s'efforcer d'apporter la sainteté dans sa vie par l'accomplissement scrupuleux des Mitsvot Asseh, les Mitsvot

positives. Les Mitsvot Asseh sont représentées par des «parfums», car ils apportent un parfum doux dans la vie d'une personne comme les parfums. Il faut aussi travailler sur la propreté en remplissant toutes les Mitsvot Lo Ta'asseh, les Mitsvot négatives, qui sont représentées par "Tamroukei Nashim" ("Les onguents de femmes»). Comme mentionné ci-dessus, le mot «Tamroukei" vient du mot "Merok», qui signifie se nettoyer de la tentation du péché.

Après ces douze mois, "avec cela, la jeune fille se présentait devant le roi." A Yom Kippour suivant, douze mois après qu'une personne se soit repenti et résolu à ne plus pécher, la Neshamah de la personne est prête à se présenter devant le roi pour demander un pardon complet. Comme il a réussi à éviter de revenir à ses anciens péchés qu'Hashem avait suspendus temporairement, Hashem voit que sa Téchouva était sincère. Hashem alors pardonne complètement les péchés qui ont été suspendus lors du précédent Yom Kippour.

Le RAV CHLOMO WOLBE zt'l (dans ALEI SHUR p 430, en note) ajoute que cette approche explique le texte de la bénédiction du Shemoneh Esreh de Yom Kippour: "Baruch Atah Hashem, Mélech Mochel v'Sole'ach la'Avonoteinou ... u'Ma'avir Ashmoteinou B'Chol Shana v'Shanah ... »-« le roi qui pardonne et pardonne nos péchés ... et

enlève nos péchés et année après année". Après avoir dit qu'Hashem nous gracie et nous pardonne nos péchés, pourquoi avons-nous besoin d'ajouter qu'il "supprime nos péchés chaque année"? S'il a déjà pardonné nos péchés, que reste-t-il à retirer chaque année? Quel est ce "retrait" des péchés si ce n'est le pardon?

Rav Wolbe explique que la bénédiction se réfère aux deux types de pardon Hashem commence par nous gracier à Yom Kippour. Tout d'abord, Il regarde les péchés de l'année précédant, qu'Il a suspendus lors du dernier Yom Kippour et pour laquelle il a attendu jusqu'à ce jour du Yom Kippour pour voir si la Téchouva de la personne était sincère. S'il voit que la personne ne revient pas à ces péchés, il «pardon et pardonne" complètement. Deuxièmement, Il regarde les péchés de l'année qui s'achève, et s'il voit que la personne fait un effort pour corriger ses manières et faire Techouva, il les enlève et les suspend pendant douze mois jusqu'à Yom Kippour de l'année suivante. Si, lors du prochain Yom Kippour, il voit que la personne a réalisé un Téchouva pleine et sincère pour ces péchés, Il pardonne complètement la personne de ses péchés. (*Insights the Daf*).

Réflexions (Iyounim) 2 : La modestie de RACHEL

La Guemara nous relate l'incident démontrant la modestie de Rachel. Il est écrit [Breishit 29:12] : « Et Yaakov dit à Rachel qu'il était le frère de son père ». Était-il le frère de son père? N'était-il pas en fait le fils de la sœur de son père ? C'est là l'explication : Yaakov dit à Rachel, veux-tu m'épouser? Elle a répondu, oui, mais mon père est un escroc, et il va déjouer. Il répondit : Je suis son frère dans la ruse. Rachel lui a demandé: Est-il permis pour le juste de se livrer à une ruse? Il répondit: Oui, et la Guemara cite un verset Shmuel pour le prouver. Yaakov lui a demandé: Quelle sera sa supercherie ? Elle répondit: J'ai une sœur qui est plus âgée que moi et il ne me laissera pas me marier avant elle. Yaakov a donné à Rachel certains signes d'identification afin que Lavan ne soit pas en mesure d'échanger Leah, la sœur aînée, avec Rachel. Lorsque la nuit de noces est venue, Rachel se dit (en se rendant compte que son père avait l'intention de donner Leah à Yaakov à sa place), ma sœur sera gênée. Elle lui donna les signes secrets. C'est grâce à cet acte de modestie que Rachel mérita que Shaül descende d'elle.

Ben Yehoyadah explique cette Guemara. Il affirme que le message secret et les signes que Rachel et Yaakov ont échangés le premier jour de leur rencontre près du puits ont été tenus secrets par les deux durant les sept années que Yaakov a travaillé pour la main de Rachel. Il affirme que la seule façon que ce secret ait pu fonctionner et Léa ait pu rempla-

cer Rachel était que Yaakov et Rachel ne se sont pas parlé pendant ces sept années. Il souligne que c'est la grande modestie de Rachel durant les sept ans.

Rabbi Aryeh Leib Scheinbaum dans Peninim Al HaTorah Paracha Kora'h fournit une explication similaire. Le Midrash nous apprend qu'One Ben Pelet a été sauvé pour avoir écouté sa femme. Elle lui a demandé, "Qu'est-ce que tu as à gagner dans ce différend ? Peu importe qui triomphera, tu seras toujours le même : si Aharon est sélectionné comme Kohein Gadol -. Tu es son élève ; si Kora'h devient le Kohein Gadol - tu seras guère plus qu'un étudiant. Pourquoi s'impliquer dans une situation «non gagnante» ? L'épouse a parlé avec Seichel, avec du bon sens. Est-ce une raison pour la louer ? Fondamentalement, elle a fait ce que toute personne de sang-froid ferait.

Le Rav Nathan Vachtfogel, zl, offre un aperçu de l'affaire. Il cite le Talmud Méguila 13b où Rabbi Eléazar affirme que comme récompense pour la Tzniout, la modestie de Rachel Imeinou, elle mérita que Shaul Hamelech soit son descendant. Quand a-t-elle démontré une telle Tzniout exemplaire? Chazal expliquent qu'il s'agit de l'épisode où elle a donné sa soeur, Léa, les simanim, les signes spéciaux, que Yaakov Avinou lui avait donné, elle a agi donc avec modestie exemplaire. Rashi explique que sa Tzniout réside dans le fait qu'elle n'a jamais rendu public son acte désin-

téressé de dévotion à sa sœur. Elle n'a jamais divulgué à Yaakov ce qu'elle avait fait. Elle était prête à abandonner ce pour quoi elle avait autant essayé d'obtenir- la possibilité d'être l'ancêtre des Shivtei Kah, les tribus du Klal Yisrael. Elle n'a pas une seule fois attiré l'attention sur son acte exemplaire de bonté. C'est la Tzniout à son zénith.

Rav Nathan explique que ce qui est inclus dans la middah de Tzniout est la capacité à maintenir un Shev v'al taaseh, le statu quo, l'attitude à l'égard d'une situation dans laquelle on n'est pas sûr de ce qu'il faut faire. On ne va pas au hasard et plonger en avant, peu importe les conséquences. Non – La Tzniout demande que l'on s'assoie et de ne pas agir, plutôt que d'agir dans la précipitation. De même, celui qui est tzanoua ne divulguera pas un secret. Si l'on est invité à donner des informations sur quelqu'un et que l'on ne connaît pas la personne, il faut pouvoir dire, «Je ne sais pas." Malheureusement, il y a ceux qui sont prompts à conjecturer et exprimer leurs propres opinions au sujet de quelqu'un, même si elles sont sans fondement.

Ce fut la force de la femme de One Ben Pelet. Elle avait la capacité de voir et d'anticiper une attitude shev v'al taaseh: «Si de toute façon tu n'es pas gagnant, pourquoi s'embêter à s'impliquer dans la mêlée. Reste à la maison et reste hors des ennuis». Il faut avoir de la Tzniout pour agir d'une telle manière. (*Daf Notes*)